

Conseil de quartier de Port-Aviation
jeudi 10 décembre

Principaux points évoqués

1/ Point sur le devenir de la Régie publique de l'eau

Il est rappelé au préalable que les préoccupations de la municipalité concernant l'accès à l'eau des Castelvirois restent les mêmes, à savoir proposer la meilleure qualité possible, une eau la moins cher possible et bénéficier d'un tarif compétitif le plus longtemps possible en exigeant.

La Régie publique est la structure qui distribue l'eau sur la ville de Viry-Chatillon et administre sa gestion, son statut d'origine la lie à la communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne, aussi il s'agit de modifier son statut en la rattachant directement à la ville de Viry-Chatillon et éviter sa dissolution en même temps que la CALE en la transférant avec la ville à l'Etablissement Public Territorial n°12.

La constitution de la Régie publique de l'eau avec la construction d'une usine de distribution s'est faite via la contraction de différents emprunts, qu'il s'agit alors de rembourser tout en s'assurant que la qualité et le prix de l'eau resteront les plus intéressants possibles.

Actuellement Eau de Paris et La Lyonnaise des eaux sont les opérateurs à avoir fait des propositions acceptables à la régie, permettant à la fois de rembourser les emprunts contractés, de distribuer l'eau dans de bonnes conditions et de participer aux renouvellements des réseaux très anciens (50-70 ans). La Régie de l'eau est l'un des rares distributeurs au niveau national à ne pas facturer d'abonnement à ses usagers, il est donc envisager de mettre en place un abonnement de 20€ par an et par foyer. Ces recettes supplémentaires permettront d'aider à financer à la fois le renouvellement des infrastructures et des compteurs d'eau, ce qui est actuellement impossible pour la régie de l'eau du fait de sa situation financière.

2/ Procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme

Les orientations générales du PLU :

- Assurer la pérennité des pôles d'activités et de leur attractivité et encourager le dynamisme économique et commercial, générateur d'emplois,
- Anticiper et créer les conditions d'un développement des transports en commun et des différents modes de déplacement sur la ville,
- Préserver le patrimoine architectural et paysager,
- Favoriser les espaces récréatifs et de loisirs,
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique,
- Favoriser un développement harmonieux de la ville respectueux de la qualité paysagère sur l'ensemble du territoire communal,
- Valoriser le cadre de vie et répondre aux besoins des Castelvirois,

La procédure va suivre le calendrier suivant :

- 15/10/2015 délibération du conseil municipal prescrivant la révision du PLU
- Septembre 2015 à décembre 2015 études du PLU
- Décembre 2015 débat au sein du Conseil Municipal
- Septembre 2016 arrêt du projet de PLU
- Février 2017 enquête publique sur le projet de PLU
- Avril 2017 rapport du commissaire enquêteur
- Septembre 2017 approbation du PLU

Les modalités de concertation qui doivent être maintenues tout au long de la procédure : à savoir un espace dédié d'échange et de concertation sur le site internet de la ville tout au long de la procédure, des réunions publiques et conseils de quartier, une diffusion de documents de présentation du projet, et la mise à disposition d'un registre d'observation en mairie (service de l'urbanisme) et sur le site internet de la ville.

Dates de concertations

- Réunions publiques: 29 octobre 2015 : présentation de la démarche et 27 novembre 2015 : présentation des objectifs
- Conseils de quartier: 03 novembre 2015 centre ville, 16 novembre 2015 coteaux de l'Orge, 17 novembre 2015 Plateau, 30 novembre 2015 Châtillon, 03 décembre 2015 Port aviation
- Registre de concertation ouvert au service urbanisme depuis le 16 octobre 2015.

Par ailleurs, un atelier d'urbanisme réunissant élus, habitants et acteurs de la cité va être mis en place pour jouer un rôle actif dans le processus d'élaboration concerté du PLU. Cette instance devrait pouvoir être mise en place en janvier.

3/ Mess des officiers

Suite à des réunions en mairie en présence de l'association ARAOMPA et une réunion sur place avec un architecte conseil de l'association, il a été convenu d'engager une étude pour définir le devenir de ce bâtiment.

Depuis septembre 2014 la mairie s'est préoccupée de l'état du bâtiment du « Mess des officiers » afin de le protéger et assurer son réemploi.

Le projet du pré programme permettant la consultation d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMO) pourrait être le suivant :

Volet 1 : diagnostic de l'existant

- un récolement des documentations historiques du bâtiment
- une critique d'authenticité
- un état sanitaire des ouvrages en place
- un plan d'action à court, moyen et long terme des travaux à prévoir, afin de projeter un étalement des dépenses en fonction des priorités sanitaires et programmatiques.
- un descriptif et une estimation des travaux de première urgence.

Ce descriptif faisant office de cahier des charges pour le lancement d'une opération de travaux.

Volet 2 : évolutions possibles

- Les enjeux de conservation du bâtiment
- Les enjeux de mise en valeur du site
- Les opportunités programmatiques et urbaines
- Les possibilités de labellisation (HQE, BBC...)
- Les opportunités de financement

Plusieurs devis de travaux ont été réalisés fin 2014 pour : le remplacement des poteaux et poutre en bois de la Tour ; la pose d'une toiture en Zinc et la réfection de la façade gauche sur Rue en pan de bois et remplissage maçonné. Dans l'attente de subvention pour financer tout cela il y a des travaux de sécurité et de sauvegarde engagés : octobre 2015 mise hors d'eau de la couverture de la tour et demande d'un devis en novembre 2015 : pour la réalisation d'une couverture sur la tour et la reprise de l'étalement.

4/ Point sur le stationnement dans le quartier

- ◆ Avenue Jean Bouin, problème avec le concessionnaire Mercedes qui occupe et réserve de manière non légale des places de stationnement. Il est pointé également la vitesse des employés lors de test de voitures sorties de réparation. M le maire précise qu'il les a déjà rencontré pour ces mêmes problèmes il y a quelques mois, mais qu'au regard de ce qui vient d'être énoncé, une nouvelle rencontre avec le concessionnaire serait programmée et que la municipalité serait très vigilante à vérifier que le garage n'immobilise que les 8 places de stationnement louées à la ville.
- ◆ Régulièrement les poubelles ne sont pas collectées dans certaines rues, car les camions ne peuvent pas passer à causes des véhicules mal stationnés
- ◆ Rue Camélinat, et alentours, incivilités des parents d'élèves qui se garent en double file ou sur les bateaux, dialogue très difficile avec les parents qui invectivent les agents de la police municipale lors de verbalisations
- ◆ De nombreuses demandes pour que le plan de circulation soit revu dans le quartier avec éventuellement la mise en sens unique de certaines rues. Un appel à volontaire est fait pour constituer un groupe de travail avec les habitants pour y réfléchir (inscription cf. coordonnées en bas de page)

5/ Tour d'horizon des préoccupations des habitants

- ◆ De nombreuses haies ne sont pas taillées ce qui obligent les piétons à marcher sur la chaussée à certain endroit
- ◆ Elagage effectué rue Baronne de La Roche est insuffisant

Pour tout contact : conseils.quartier@viry-chatillon.fr / 01 69 12 62 90

